

ATELIER STRATEGIE AGRICOLE – 9h30 / 12h30

La réalisation de cet atelier s'inscrit dans le cadre d'une réflexion prospective animée par le SMAELT avec les acteurs du bassin versant Bernard, Revoute, Loise, Toranche concernés par la gestion de l'eau et des milieux aquatiques en vue de l'établissement d'une feuille de route et du contrat territorial 2023-2026.

L'objectif de cet atelier était de réfléchir collectivement à la stratégie et au rôle du SMAELT auprès du secteur agricole en vue d'une amélioration de la qualité et de la gestion quantitative de la ressource en eau.

L'atelier a fait l'objet d'une participation importante et diverse. Il a été animé sur la base d'un support de présentation annexé à ce compte rendu. Les éléments suivants résument le contenu des échanges.

Les enjeux du territoire

Les constats sur la qualité de l'eau dans le bassin versant effectués par le SMAELT sont partagés par les participant(e)s. Le bassin versant est soumis à une problématique concernant les nitrates (avec un élargissement de la zone de vulnérabilité nitrate), les matières phosphorées ainsi que les pesticides.

Ces différentes pollutions ne sont globalement pas identifiées de manière forte mais dépassent légèrement les seuils et constituent des paramètres déclassants des masses d'eau. Concernant les pesticides, les problèmes interviennent de manière ponctuelle sur certaines portions de bassins versants.

Différents participants ont témoigné des efforts importants consentis par le secteur agricole, au cours des dernières décennies, pour prendre en compte ces problématiques et adapter les pratiques. Cela a permis des améliorations en faveur desquelles l'ensemble des participant(e)s a convenu qu'il fallait continuer d'agir.

Aujourd'hui, les agriculteurs font face à un nouvel enjeu, abordé à la fin de l'atelier. Il s'agit de la gestion quantitative des ressources et du changement climatique qui apparaissent comme un enjeu majeur.

Comment accompagner les évolutions de pratiques et de systèmes agricoles dans le bassin versant ?

Eléments généraux

Les participant(e)s à l'atelier ont affirmé **l'importance d'une implication du SMAELT auprès du secteur agricole**. Selon eux, les actions réalisées dans le cadre du précédent contrat afin de susciter une évolution des pratiques et des systèmes agricoles en faveur de la qualité de l'eau répondent aux enjeux du territoire et doivent être poursuivies.

D'autre part, **le travail d'animation auprès des exploitations agricoles est indispensable afin de faciliter ces évolutions**. Plusieurs agriculteurs et responsables agricoles ont témoigné que seule l'animation, prenant la forme d'accompagnement individuel ou collectif, leur a permis de mettre en œuvre les changements escomptés. Les participant(e)s ont constaté l'amorce d'une dynamique d'évolution au niveau d'un noyau d'exploitations dans le bassin versant. Celles-ci sont souvent tenues par des exploitants proches ou du moins assez ouverts à une dynamique de changement, se posant des questions, etc. Selon les participant(e)s, le développement de cette dynamique vers d'autres exploitations, représente un objectif fort que le SMAELT doit poursuivre sur l'ensemble du territoire.

Eléments de stratégie

Les discussions ont fait ressortir deux principaux éléments de stratégie pour une action du SMAELT en faveur de l'évolution des pratiques et des systèmes agricoles.

Le cœur de la stratégie consiste à **poursuivre l'accompagnement aux évolutions de pratiques et de systèmes agricoles dans la continuité** de ce qui a été fait au cours du premier contrat territorial. En effet, le SMAELT et sa démarche sont désormais connus et apportent des solutions. Un changement de stratégie important risquerait de « perdre » les acteurs qui en sont familiers, ce qui serait néfaste pour la dynamique collective.

Selon les participant(e)s, il est nécessaire de travailler à **l'élargissement de la dynamique d'évolution** amorcée dans le cadre du précédent contrat territorial. Il s'agit notamment de favoriser un essaimage des évolutions amorcées par un noyau réduit d'exploitations agricoles dans les Monts du Lyonnais (autour de Haute-Rivoire, Saint-Clément les Places, Pomeys) et d'inciter une dynamique d'évolution au niveau de la plaine du Forez.

D'un point de vue technique, l'accompagnement des exploitations aux évolutions de pratiques et de systèmes agricoles doit prendre en compte les éléments suivants :

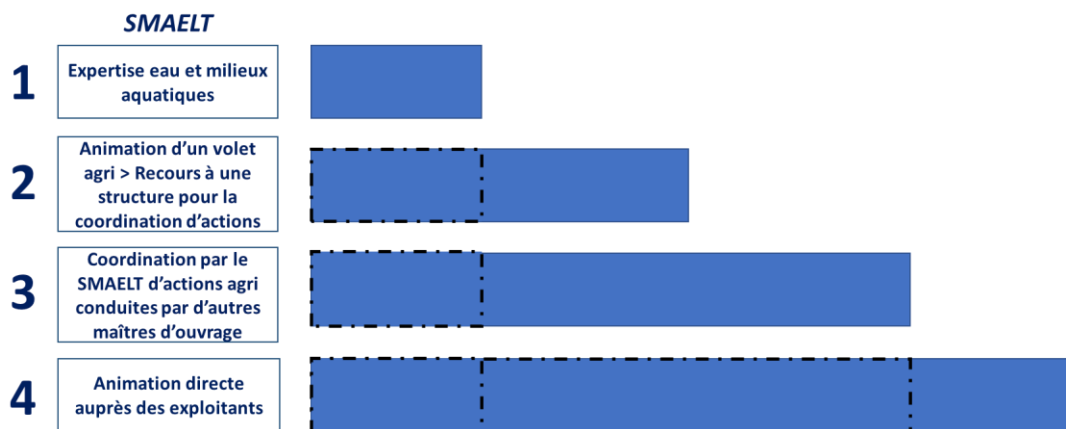
- ✓ **Poursuivre le travail réalisé sur les thématiques inscrites au précédent contrat territorial**, notamment sur la gestion des effluents d'élevage et sur l'utilisation des produits phytosanitaires. Concernant l'utilisation des produits phytosanitaires, il est important que l'accompagnement ne se concentre pas uniquement sur le recours aux produits mais inclut également les pratiques en termes de **gestion/lavage du matériel** qui peut être source de pollutions ponctuelles importantes ;
- ✓ **Combiner un accompagnement individuel et collectif des exploitations**. Ces deux types d'accompagnement sont complémentaires. L'accompagnement collectif permet d'insuffler ou de renforcer des dynamiques à l'échelle du territoire dans lesquelles les exploitants agricoles moteurs en termes d'évolutions inspirent et partagent leur expérience avec les autres exploitants (démonstration). L'accompagnement individuel prend en compte les spécificités d'une exploitation et permet de travailler sur ses contraintes et opportunités propres, dans un contexte où « aucune exploitation n'est dans la même situation qu'une autre » tel que rappelé par un exploitant agricole présent. Plusieurs agriculteurs ont expliqué que cet accompagnement a été un des moteurs de la mise en œuvre des changements qu'ils ont opérés.
- ✓ **Intégrer une approche technique** (évolutions de pratiques ou de systèmes agricoles) **et une approche économique et financière** (évolution du modèle économique de l'exploitation) dans la stratégie d'accompagnement des exploitations. Les évolutions de pratiques ou de systèmes agricoles ne sont possibles au sein des exploitations que si elles sont rentables financièrement et représentent un gain pour l'exploitation. Par conséquent, il est important d'intégrer ces dimensions dans la conduite de l'accompagnement des exploitations agricoles : lors des diagnostics, dans le cadre des formations, dans le cadre de l'accompagnement individuel, etc. Cela suppose des compétences spécifiques.
- ✓ **Intégrer quelques thématiques nouvelles** pouvant être favorables à la qualité de l'eau telles que la gestion des prairies (permettant aussi d'augmenter l'autonomie fourragère des exploitations) ou encore les dimensions foncières. Cela peut permettre aux exploitations déjà engagées dans des processus d'évolution d'aller plus loin dans leurs démarches.
- ✓ **Accompagner les exploitations dans l'application de la réglementation** sur la question des nitrates, l'utilisation des produits phytosanitaires ou encore la nouvelle PAC. La réglementation est généralement complexe à appliquer pour les exploitants agricoles. Un accompagnement à ce niveau reste nécessaire pour faciliter son appropriation.

Concernant le rôle du SMAELT

Les participant(e)s à l'atelier ont été invités à se positionner sur plusieurs scénarios relatifs au rôle du SMAELT auprès du secteur agricole. Ces scénarios sont schématisés dans le graphe ci-dessous.

- Dans le premier scénario, le rôle du SMAELT est centré sur un apport de connaissances et d'expertise sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques au niveau d'actions portées par les différentes structures intervenant auprès des exploitations agricoles du bassin versant.
- Dans le second scénario, le SMAELT intègre, dans le cadre du contrat territorial, un volet d'actions auprès du secteur agricole animé par une autre structure que le SMAELT (organisation professionnelle agricole).
- Dans le troisième scénario, le SMAELT coordonne directement la mise en œuvre d'un volet d'actions auprès du secteur agricole portées par différentes structures et organisations professionnelles agricoles.
- Dans le quatrième scénario, le SMAELT réalise, en plus de la mission décrite par le troisième scénario, une animation à destination des exploitations agricoles.

➤ **4 positionnements possibles du SMAELT**



es différentes prises de parole ont montré **une tendance des participants à favoriser le troisième scénario**. Ce choix correspond à une volonté des participant(e)s de **voir le SMAELT poursuivre son implication auprès du secteur agricole à travers un volet d'actions d'accompagnement** des exploitations à des évolutions favorables à la qualité de l'eau. Cette implication doit, selon eux, se faire :

- **Sur le mode de la coordination d'actions mises en œuvre par différentes organisations professionnelles agricoles** (niveau 3 du schéma ci-dessus) ayant une expérience sur le territoire et spécialisées dans la réalisation d'un accompagnement répondant aux enjeux.
- **En mettant en œuvre une animation directe auprès des exploitants**, à un degré qui reste à définir. Suivant les personnes présentes, une intervention du SMAELT articulant le niveau 3 (à intégrer fondamentalement) et le niveau 4 (niveau à définir) semble pertinente.

Les débats ont mis en évidence l'importance que ce rôle de coordination puisse :

- ✓ **Mobiliser une diversité d'intervenants** (organisations professionnelles agricoles présentes sur le bassin versant) afin de pouvoir offrir une diversité d'accompagnements aux exploitations et répondre à la pluralité de leurs enjeux, contraintes ou potentiels ;
- ✓ Être réalisé **avec une posture permettant** aux organisations professionnelles agricoles impliquées de **construire leurs stratégies et leurs actions en valorisant leur expérience** ;
- ✓ **Favoriser la cohérence de l'ensemble** du volet agricole et sa lisibilité auprès des acteurs du secteur agricole dans un contexte marqué par une multiplicité de politiques, de démarches et de structures menant des actions.

Les participant(e)s ont témoigné de **positions plus partagées sur le rôle d'animation du SMAELT de manière directe auprès des exploitations agricoles** du bassin versant (niveau 4 du schéma ci-avant). Un consensus existe sur le fait que l'animation auprès des exploitations agricoles est déterminante pour les évolutions de pratiques et de systèmes. Les participant(e)s ont également convenu que le SMAELT avait acquis, par la mise en œuvre du premier contrat territorial, **« une image positive au sein du secteur agricole sur laquelle il est important de capitaliser pour mobiliser les exploitations. »** Le degré d'implication du syndicat auprès des exploitations est davantage sujet à débats. Selon certains participant(e)s, il est important de garantir une cohérence entre toutes les structures intervenant sur un même territoire et la lisibilité globale de l'accompagnement aux évolutions des exploitations.

Concernant les outils à mobiliser

Une partie des débats a porté sur **différents outils et dispositifs pouvant être mobilisés** par le SMAELT pour accompagner les évolutions du secteur agricole dans le bassin versant.

Deux dispositifs ont été particulièrement discutés : le **Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)** et le **dispositif de Paiement pour Services Environnementaux (PSE)**. Ces types de dispositifs représentent des leviers intéressants pour la mise en œuvre d'une stratégie agricole pour deux raisons :

- Ils permettent d'apporter un financement aux exploitations agricoles pour faciliter le déploiement des évolutions de pratiques et de systèmes ;
- Ils peuvent constituer un co-financement du temps de travail d'animation du volet agricole porté par le SMAELT.

La question de la pertinence d'y recourir ne fait pas débat : pour les participant(e)s, **il faut recourir à un tel outil de manière à disposer de moyens** (animation, outils d'accompagnement des agriculteurs). Cependant, malgré le fait que les aides financières aux exploitations soient considérées comme des leviers importants des évolutions (des apports financiers significatifs du PAEC Hauts de Chaumes et Piémont porté par Loire Forez Agglomération, par exemple), **l'expérience montre que les PAEC se révèlent souvent assez inadaptés et peu opérants** (des démarches trop ponctuelles – sur une seule parcelle et sur une période de 5 ans, trop lourdes administrativement, des mesures peu adaptées aux enjeux des territoires et ayant peu d'impacts, etc.). Les PAEC à venir à partir de 2023 se présentent selon des modalités différentes des programmes précédents et peuvent offrir des marges de manœuvre plus grandes (à confirmer). Les dispositifs PSE sont nouveaux et en cours de déploiement sur certains territoires voisins. Ils semblent répondre de manière plus intéressante aux enjeux de changements dans les exploitations agricoles. Cependant, ils ne font pas encore l'objet de retours d'expérience.

Lors des discussions, il a également été souligné que le choix de recourir à l'un ou l'autre de ces dispositifs demandera **un travail d'articulation avec les autres collectivités concernées** (CCFE, LFA) afin que le bassin versant soit couvert de manière cohérente. Les élus et responsables professionnels présents ont souligné l'importance d'une couverture de l'ensemble du territoire par l'un de ces dispositifs (pas de zone blanche).

Comment travailler à la gestion quantitative de la ressource en eau dans le bassin versant ?

Les participant(e)s à l'atelier ont rappelé l'importance de **mettre l'enjeu de gestion quantitative de la ressource en eau au cœur de la stratégie du contrat territorial**. Plusieurs objectifs opérationnels pour le SMAELT sont ressortis des discussions, parmi lesquels :

- ✓ **Suivre la réalisation de l'étude HMUC portée par le Sage**, vérifier si des focus/approfondissements méritent d'être faits sur le bassin SMAELT, puis mobiliser et diffuser ses résultats à l'échelle du bassin versant
- ✓ **Construire une stratégie collective**, à l'échelle du bassin versant, sur cette thématique
- ✓ **Travailler sur la question du stockage de l'eau** sur le territoire de différentes manières :
 - Travailler sur les pratiques agricoles favorisant le stockage de l'eau dans les sols (matière organique, travail des sols, semis sous couverts / voir expérience SIMA Coise)
 - Accompagner les projets d'aménagement et de gestion des retenues existantes
 - Accompagner les projets d'irrigation en vue d'une gestion optimale de l'eau (irrigation la nuit...).
- ✓ **Sensibiliser** les différentes catégories d'acteurs (agricoles et non-agricoles) en vue d'une **meilleure compréhension des enjeux** de gestion quantitative de la ressource en eau et **d'une évolution des pratiques** de consommation.

Comment travailler à la limitation des transferts de pollution dans le bassin versant

La question de la limitation des transferts de pollution a été rapidement abordée à la fin de l'atelier. Les participant(e)s ont confirmé **l'importance de mener des actions sur cette thématique** en complément des actions destinées aux changements de pratiques et de systèmes agricoles. Deux types d'action ont été discutés :

- ✓ **Les actions en faveur du développement des haies dans le bassin versant**. Axe de travail déjà intégré au précédent contrat territorial du SMAELT, il doit être poursuivi en intégrant à la fois des objectifs de plantation et d'accompagnement à la gestion des haies. En effet, selon les participants, la question de la gestion est un enjeu fort encore peu pris en compte dans les actions alors qu'il joue un rôle déterminant dans la volonté ou non des agriculteurs de créer des haies. Quels moyens pour cela (MAE, plan de relance ?), quelles techniques

(utilisation de tuteurs), quel accompagnement (technique, financier) pour assurer une bonne gestion des haies ?

- ✓ **La réhabilitation et la gestion des mares dans les exploitations agricoles.** Les mares constituent de petites zones humides pouvant jouer différents rôles dans le bassin versant : alternatives à l'abreuvement au cours d'eau mais également zones tampon permettant une épuration des eaux avant leur écoulement vers la rivière. La Fédération de Chasse de la Loire dispose d'une importante expérience sur ce sujet, qu'il serait possible de mobiliser dans le prochain contrat territorial.

L'atelier s'est clos par des remerciements du Président du SMAELT à destination des participant(e)s ainsi qu'un rappel des prochaines étapes de préparation du contrat territorial :

- Avril à Juin 2022 : Elaboration du contenu du contrat et des fiches actions dans le cadre d'allers-retours avec les partenaires techniques et financiers et les structures envisageant d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'action
- Juillet 2022 : validation interne du contrat à soumettre à l'Agence de l'Eau en Septembre 2022
- Décembre 2022 : signature du contrat en vue d'un démarrage en Janvier 2023

Dans un délai de quinze jours et sans remarques de votre part, ce présent compte rendu sera considéré comme validé.